



# Programme

## Formation SSCT

### En santé, sécurité et conditions de travail de la délégation du personnel du CSE

#### Objectifs pédagogiques :

---

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de :

#### Bloc 1 : **Repérer les enjeux de la santé-sécurité au travail**

- ✓ Comprendre le cadre réglementaire des risques professionnels, des conditions de travail et appréhender les attributions du CSE en matière de SSCT au sein de l'entreprise.
- ✓ Comprendre les enjeux de la prévention en entreprise afin de prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

#### Bloc 2 : **Intégrer la santé et la sécurité au travail dans l'exercice de ses missions**

- ✓ Analyser les risques professionnels et les mesures de prévention.

#### Bloc 3 : **Exercer sa mission de membre du CSE**

- ✓ Déterminer les causes après un accident du travail grave ou des incidents répétés dans le cadre d'une enquête.
- ✓ Agir en situation d'urgence : proposer un plan d'actions suite à un accident grave ou un incident.
- ✓ Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et assurer son rôle CSE en matière de SSCT.

**Possibilité d'adapter le programme de formation aux besoins.**

## Durée

---

Nouveaux élus : 35H soit 5J

Membres du CSE réélus : Renouvellement 21H soit 3J pour les entreprises entre 11 et 299 salariés

## Public et prérequis

---

- Tous les membres de la délégation du personnel du comité social et économique (dans tous les établissements d'au moins 11 salariés) et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes désigné par le CSE parmi ces membres, bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (Art. L. 2315-18).
- Prérequis : Etre membre élu au CSE

## Tarifs

Inter : **930 euros** (3J : par stagiaire) /Intra : **à partir de 1240 euros par journée** (nous contacter pour avoir un devis).

## Lieu

---

- Sur site (Nouvelle-Aquitaine, national) ou salles réservées (Deux-Sèvres ou Vienne)

## Dates

---

- Nous contacter.

## CONTENU<sup>1</sup>

---

### **BLOC 1 : REPERER LES ENJEUX DE LA SANTE-SECURITE AU TRAVAIL**

#### **Module 1 : Comprendre le cadre réglementaire des risques professionnels, des conditions de travail et appréhender les attributions du CSE en matière de SSCT au sein de l'entreprise.**

- ✓ Principaux textes généraux de prévention et autres principes (précaution, recommandations).

---

<sup>1</sup> Contenu qui peut s'adapter en fonction des besoins repérés.

- ✓ Les obligations légales de l'employeur. Mécanismes de mise en cause, responsabilités civiles et pénales.
- ✓ Droits des travailleurs.
- ✓ L'organisation de travail.
- ✓ Culture de l'entreprise : identité héritée, identité visée selon la conception de Dubar, appréhender son rôle en tant que membre délégation du personnel CSE.
- ✓ CSE et ses prérogatives en matière de santé, sécurité et conditions de travail  
Composition, Missions du CSE en matière SST : Dispositions applicables / fonctionnement, moyens du CSE / thèmes récurrents. Responsabilité de l'instance représentative du personnel.

## **Module 2 : Comprendre les enjeux de la prévention en entreprise afin de prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.**

- ✓ Les AT-MP (Analyse et utilisation des données et des sources d'information liées à la santé au travail).
- ✓ Les principes généraux de prévention (santé, santé publique, QVTC, prévention primaire, secondaire, tertiaire, promotion, éducation...).
- ✓ Prévention des risques et leur influence sur l'efficacité et la productivité de l'entreprise.
- ✓ Risques professionnels / conditions de travail : définition des concepts (notion de risque, danger, dommage, prévention, santé/sécurité au travail, préambule sur les principaux risques professionnels adaptés au secteur d'activités/métiers, pénibilité au travail, usure professionnelle. ...).
- ✓ Les acteurs de la prévention.
- ✓ Veille documentaire et réglementaire, sites recommandés pour exercer ses missions.

## **BLOC 2 : INTEGRER LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL DANS L'EXERCICE DE SES MISSIONS**

### **Module 3 : Analyser les risques professionnels et les mesures de prévention.**

- ✓ Identification des risques : Différents dangers, incidents (accidents du travail, maladies professionnelles, alertes, etc.), les origines des dangers et les préjudices pour la santé.
- ✓ Les facteurs de risque liés à l'organisation du travail et identifier les travailleurs exposés à des risques spécifiques.
- ✓ Analyse stratégique : les différences entre le travail prescrit et le travail réel.
- ✓ Analyser les risques professionnels :
  - Présentation de la démarche et des principales étapes.

- Analyser des données internes, des sources d'information sur les risques professionnels : accidents du travail, maladies professionnelles...
- S'appuyer sur le DUERP Document unique d'évaluation des risques professionnels...
- Méthode d'analyse des principaux risques professionnels : unités de travail, comprendre les situations dangereuses avec un découpage par familles de risques / priorités 1,2,3...
- Reconnaître des mesures de prévention, moyens existants (protection, procédure interne...), pistes d'action au sein de l'entreprise.
- Evaluation-diagnostique au sein de la structure : identifier les « manques », « actions à mettre en place ».

### BLOC 3 : EXERCER SA MISSION DE MEMBRE DE L'INSTANCE REPRESENTATIVE DU PERSONNEL EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

#### **Module 4 : Analyse et enquête après un accident du travail**

- ✓ **Méthodologie d'enquête :**
  - Présentation des étapes clés pour mener une enquête après un accident du travail.
  - Utilisation d'outils d'analyse et de collecte de données pour évaluer les causes.
- ✓ **Stratégies de détection :**
  - Techniques pour identifier les facteurs contribuant aux accidents, incluant l'organisation et l'environnement du travail, les tâches et le matériel utilisé.
  - Adaptation de la posture professionnelle lors de l'investigation.
- ✓ **Cas pratique :**
  - Examen d'un cas réel d'enquête suite à un suicide en entreprise pour illustrer la méthodologie d'enquête.

#### **Module 5 : Actions et réponses post-accident**

- ✓ **Plan d'actions suite à un accident :**
  - Méthodologie et des outils mobilisables : choisir des mesures correctives, élaborer un plan d'actions, communication, suivi et évaluation...
  - Mise à jour du DUERP.
- ✓ **Risque grave et le recours avec un expert**
  - Méthodologie, étapes, démarche pour le recours à un expert dans le cadre d'un accident grave.
- ✓ **Organiser une inspection**
  - Les étapes clés de l'organisation à la mise à jour du DUERP.

Alexandra TOURNAY – ENSEIGNE AQORPS – N° de SIRET 89334326900013  
« Enregistré sous le numéro 75790139479. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Siège social : 7 rue Simplot 79500 Melle  
<https://www.aqorps.com/>

- Méthodologie, stratégies de détection et de recueil de données.
- L'observation des situations de travail et les éléments à recueillir.
- L'entretien semi-directif, focus groupe avec les salariés.

## **Module 6 : Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et assurer son rôle CSE en matière de SSCT.**

- ✓ Cadre légal et droits des membres du CSE :
  - Présentation des droits et des dispositifs mobilisables en matière de SSCT, tant au sein de l'entreprise qu'à l'extérieur.
- ✓ **Techniques pour anticiper les risques et mettre en place des mesures préventives** avant qu'ils ne se manifestent.
- ✓ **Ressources** recommandées :
  - Présentation des sites institutionnels et des guides nationaux essentiels pour la SSCT.
  - Veille réglementaire.
- ✓ **Organisation et animation d'actions SSCT** :
  - Méthodes pour organiser, animer et évaluer des actions d'information et de sensibilisation adaptées aux besoins spécifiques de l'entreprise.
- ✓ **Utilisation de l'IA pour la SSCT**
  - Comment l'intelligence artificielle peut soutenir les membres du CSE dans l'organisation et la gestion de leurs missions.
- ✓ **Communication et culture de la santé** :
  - Dialogue social
  - Techniques pour communiquer efficacement sur la SSCT et développer une culture de la santé au sein de l'entreprise.
- ✓ **Élaboration d'un plan d'action** :
  - Définition des objectifs SSCT pour les six prochains mois et évaluation des actions à prioriser.
- ✓ **Bilan**

## **Moyens pédagogiques**

---

- Intervenant : Alexandra TOURNAY, Consultante et formatrice indépendante, IPRP
- Pour que la formation se déroule correctement dans vos locaux, il est nécessaire de prévoir un vidéo-projecteur, un tableau blanc... Les repas ne sont pas inclus. Le repas du formateur sera pris en charge par le CSE.

## **Méthode pédagogique**

---

- Pédagogie active alternant apports théoriques et exercices pratiques/ échanges interactifs (libération de la parole...) / cas concrets / schémas / vidéos / outils de prévention / mises en situation...

# Evaluation

---

- Questionnements oraux, QCM, travaux pratiques, questionnaire de satisfaction.

•  
Pour les personnes en situation de handicap ou ayant des conditions particulières (comme l'illettrisme...), merci de nous contacter avant la formation. Cela nous permettra de vérifier la faisabilité de votre projet et de déterminer les adaptations nécessaires.